

POLITIQUE D'ENGAGEMENT AVEC LES PARTIES PRENANTES

Politique générale du Groupe

Table des matières

1. Périmètre	2
2. Contexte	2
3. Gouvernance	2
4. Actions	3
4.1. La stratégie d'engagement	3
4.2. Les moyens mis en œuvre	4
4.3. L'attention portée aux communautés locales affectées	4
4.4. Les échanges avec des ONG partenaires	5

1. Périmètre

Cette politique s'applique à l'ensemble des activités du Groupe, ainsi qu'à la chaîne de valeur. Elle couvre les entités du reporting financier consolidé.

2. Contexte

Ces années ont vu émerger un intérêt grandissant pour les impacts des activités industrielles sur l'environnement et la société tant de la part des clients (consommation responsable), des investisseurs et des actionnaires (investissements dans des entreprises pérennes et durables), que des citoyens, des communautés et de la société civile avec une forte demande de transparence et d'engagement sur les thématiques sociétales.

Depuis quelques années et dans plusieurs pays, des textes de loi ont été adoptés contribuant à souligner l'importance du dialogue avec les parties prenantes, en réglementant ou en encourageant son développement, notamment au regard des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies adoptés le 26 juillet 2000 ou des principes directeurs de l'OCDE.

Dans le cadre de sa raison d'être, le groupe ENGIE entend répondre à ces attentes non seulement via un ensemble de politiques et processus applicables à ses activités relatif à l'éthique, aux droits humains, aux achats responsables etc... mais aussi via des dispositifs d'écoute et de dialogue avec ses parties prenantes afin d'appréhender au mieux les nouveaux enjeux et mutations sociétales, sociales et environnementales. Parmi les parties prenantes sont intégrés les communautés affectées, les communautés locales et les peuples autochtones.

L'application des réglementations et l'appréhension des attentes de ses parties prenantes sont pour le Groupe non seulement un moyen de mieux comprendre leurs attentes, de réduire les risques réglementaires et réputationnels, mais aussi de mieux s'intégrer dans le territoire et de l'accompagner dans sa résilience. Face aux enjeux sociétaux montants, le groupe ENGIE a souhaité formuler des principes applicables dans les relations avec ses parties prenantes et déployer un ensemble de moyens visant à accompagner les mutations du contexte dans lequel il évolue et à faire face aux défis d'aujourd'hui.

Cette politique est complétée par une note d'application de la politique droits humains portant spécifiquement sur les engagements relatifs aux communautés locales affectées.

3. Gouvernance

Le Comité exécutif valide les politiques du Groupe couvrant les enjeux sociaux dont le dialogue avec les parties prenantes. Il soutient chacun des objectifs ESG associés, s'assure de leur mise en œuvre et pilote l'évolution de la performance.

Le Conseil d'Administration d'ENGIE, appuyé du Comité d'Éthique, d'Environnement et de Développement Durable (CEEDD), est chargé d'examiner les risques et les opportunités liés aux enjeux sociétaux, dont les parties prenantes, et de formuler des recommandations au Conseil d'Administration. Il est chargé de valider les objectifs ESG et d'examiner régulièrement les progrès.

Le Conseil d'Administration d'ENGIE, appuyé du Comité des Investissements et Technologies, s'assure de la bonne intégration des enjeux ESG, dont les impacts, risques et opportunités liés aux parties prenantes dans les projets d'investissement stratégiques pour le Groupe.

La Direction Générale et la Présidence du Groupe participent de façon régulière aux réunions d'échange avec le Comité des Parties Prenantes du Groupe.

4. Actions

Le dialogue avec les parties prenantes – individus ou organisations – permet d'ajuster la stratégie du Groupe en fonction des préoccupations de la société civile, d'enrichir sa réflexion et de structurer une démarche d'engagement.

ENGIE s'engage ainsi à être dans une position d'écoute des besoins et des attentes de ses parties prenantes et à mener ce dialogue avec intégrité et de façon ouverte et transparente tant au niveau corporate qu'au niveau local.

Ainsi, chaque activité ou site industriel d'ENGIE met en place un Plan sociétal intégrant principes, méthodologies et actions à mener dans le cadre d'une concertation avec les parties prenantes.

Le Groupe est conscient qu'une entreprise ne peut plus simplement fournir une réponse technique, un service à un territoire, à un client, mais qu'elle doit aussi en assurer l'appropriation toutes les parties prenantes, dont les communautés affectées, les communautés locales et les peuples autochtones, et prendre en compte et de prévenir les impacts de ses activités sur l'environnement et la société.

Le Groupe suit et veille à répondre à l'ensemble des questionnements et des éventuelles controverses associés à ses activités.

Il assure un lien régulier avec les parties prenantes intégrées ou impactées par ses activités. Ce contact s'exerce notamment par le biais de liens structurants avec les parties prenantes permettant au Groupe de bénéficier de leur expertise indispensable à la création de valeur partagée dans toutes ses activités.

Le Groupe souhaite aussi engager ses collaborateurs grâce aux bénéfices que le dialogue avec les parties prenantes apporte à ses activités notamment en les formant à la concertation adaptée au contexte professionnel et/ou culturel, aux besoins et contraintes du terrain et à l'élaboration des plans d'engagement avec ses parties prenantes.

4.1. La stratégie d'engagement

Afin de structurer l'engagement avec les parties prenantes pour ses activités propres, le Groupe a mis en place une démarche intégrée de gestion des enjeux environnementaux et sociétaux pour un site, une activité, ou un projet, cadrée par un dialogue adapté avec les parties prenantes.

La démarche permet ainsi de :

- ✓ développer et sécuriser les activités du Groupe en les adaptant au mieux aux demandes et attentes des parties prenantes et des territoires ;
- ✓ minimiser toute perte de valeur générée par une éventuelle mauvaise relation en gagnant le soutien aux activités du Groupe par les différents acteurs de son écosystème ;
- ✓ construire des ponts avec les territoires et favoriser les relations avec la société civile organisée ;
- ✓ préparer l'avenir d'un territoire avec une économie neutre en carbone avec nos parties prenantes.

Elle vise à garantir une meilleure connaissance des demandes et attentes des parties prenantes ainsi qu'une meilleure compréhension et appropriation des activités du Groupe par ses parties prenantes.

Parmi les attentes des parties prenantes, les nuisances olfactives ou sonores font partie des éléments recensés pour lesquels, autant que faire se peut, des solutions sont apportées et intégrées aux plans d'action. Ces impacts sont suivis tout au long de la vie de l'activité.

4.2. Les moyens mis en œuvre

La politique du Groupe est soutenue par des partenariats structurants. Ces partenariats avec des acteurs pertinents permettent de conserver voire de renforcer le lien entre ENGIE et ses parties prenantes. Ils sont essentiels pour aligner les décisions du Groupe avec les préoccupations de la société et ainsi pour créer de nouvelles opportunités et anticiper d'éventuelles controverses.

La méthodologie d'engagement avec les parties prenantes, pilotée par la Direction ESG du Groupe, permet de construire et d'améliorer les stratégies de dialogue avec les parties prenantes ainsi que leur déploiement opérationnel adapté aux objectifs, métiers et contraintes de l'activité concernée dans une perspective d'optimisation du business et cela en apportant :

- ✓ des outils de responsabilité collective tels les cartographies de parties prenantes et l'élaboration de plans d'engagement ;
- ✓ des formations ou ateliers spécifiques pour préparer les collaborateurs à la rencontre avec tous les acteurs de leur écosystème.

La méthodologie fournit aussi des outils permettant le développement et la mise en œuvre de mesures, le suivi des évolutions de la relation avec les parties prenantes. Concrètement l'application de la méthodologie conçue avec et pour les entités, sur des activités et territoires donnés s'appuie sur un processus de dialogue en six étapes :

1. étudier le contexte du territoire pour identifier les enjeux en lien avec ceux du projet et d'identifier l'ensemble des acteurs ;
2. prioriser ces enjeux ;
3. prioriser les parties prenantes impactées et impactant les activités du projet pour chaque enjeu priorisé ;
4. cartographier les parties prenantes par enjeu prioritaire ;
5. définir la stratégie de dialogue/d'engagement ;
6. suivre l'évolution de l'application de la stratégie de dialogue pour une amélioration continue et assurer un suivi optimal et pérenne de la relation.

Pour mener des échanges efficaces et constructifs avec les parties prenantes, le Groupe prend des mesures appropriées pour mettre en place des échanges efficaces, transparents et constructifs avec les parties prenantes, en particulier avec les communautés locales affectées. Les échanges comprennent notamment :

- ✓ la mise à disposition d'informations pertinentes et complètes aux parties prenantes consultées ;
- ✓ une consultation continue permettant une véritable interaction et un dialogue fructueux au niveau approprié, par exemple au niveau du projet ou du site, et avec une périodicité appropriée.

Enfin, la méthodologie s'accompagne d'une sensibilisation, effectuée par les Global Business Units (GBU) et les Country Sustainability Officers (CSO) vers les collaborateurs qui consiste en une combinaison d'activités interactives et de présentations académiques en présentiel ou sous forme d'e-learning. Un soutien particulier est apporté aux opérationnels pour les préparer à la rencontre avec les communautés locales.

4.3. L'attention portée aux communautés locales affectées

Dans le cadre de la politique de vigilance droits humains du Groupe comme de la présente politique, une attention particulière est portée sur les communautés locales potentiellement affectées par les activités du Groupe. ENGIE

s'engage ainsi à les identifier et faciliter l'organisation d'échanges constructifs avec celles-ci. Une note interne d'application opérationnelle spécifique aux communautés locales affectées permet d'adapter l'application de la présente politique aux spécificités de ces communautés et en particulier les plus vulnérables comme les populations autochtones.

4.4. Les échanges avec des ONG partenaires

Pour aller plus loin dans la sensibilisation, des espaces d'échange entre le Groupe et certaines de ses ONG partenaires peuvent être mis en place si besoin. Ces partenariats apportent un soutien supplémentaire et spécifique aux activités du Groupe qui nécessitent un appui particulier pour la résolution de problèmes sociétaux. Ainsi, le Forum Dialogue et Transition permet d'échanger, de manière privilégiée et en toute confidentialité, sur les différentes visions des activités industrielles.

Un autre temps fort pour l'échange est le Comité des Parties Prenantes (CPP). Mis en place au niveau du Groupe, il est également décliné dans certaines GBU et filiales. Ce comité permet, à des fréquences régulières, d'écouter et d'intégrer les avis de différents acteurs de la société civile sur les orientations stratégiques du Groupe, notamment en matière d'ESG.